



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2024\*



**DOSSIER N° 2024-24 : SOUSCRIPTION PRET COURT TERME FINANCEMENT TRAVAUX DE  
RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 14</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mmes BENALET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.	
<b>ABSENTS : 05</b>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L. M. BOST Romain ayant donné procuration à M. BAÑULS C. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY J.-S. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme CAPOUL S. Mme PERONNET Odile ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.	

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme CAPOUL Sabine

M. Le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2024, il est opportun de recourir à un crédit relais d'un montant total de 400 000 Euros.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1** : d'autoriser M. Le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 400 000 EUR (Quatre Cent Mille Euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 mai 2024
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In Fine
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : 3.38%
- Base de calcul : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 17 avril 2024

Le Maire,

  
Pierre LAGARRIGUE